

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

POLYTECH LILLE EST HABILITÉE
À RECEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE
EST ÉGALE À 0,68 % DE LA MASSE SALARIALE.

ELLE SE RÉPARTIT EN 2 QUOTITÉS :
LE "QUOTA" D'APPRENTISSAGE ET LE "HORS QUOTA"

Le QUOTA correspond à 26% de la taxe brute

Participez au développement de nos formations par apprentissage : Génie civil / Production / Génie informatique et statistique / Informatique, Microélectronique, Automatique.

**Chèque à l'ordre de Formasup Nord Pas de Calais,
en précisant "antenne Polytech Lille"**

Formasup Nord Pas de Calais
7 bis, rue de la créativité / 59650 Villeneuve d'Ascq

Le HORS QUOTA correspond à 23% de la taxe brute

Adressez votre déclaration et votre versement à votre collecteur en précisant que la taxe est destinée à l'EPU*. Les formations de Polytech Lille correspondent à la catégorie B (Bac+3 et plus).

Chèque à l'ordre de Polytech Lille

Polytech Lille, Cité scientifique,
Avenue Paul Langevin / 59655 Villeneuve d'Ascq cedex

La Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage

Aujourd'hui, vous avez la possibilité d'amplifier votre soutien, sans coût supplémentaire pour votre entreprise, si vous avez plus de 250 salariés et moins de 5% d'apprentis en fonction de votre pourcentage d'apprenants.

**Chèque à l'ordre de Formasup Nord Pas de Calais,
en précisant "antenne Polytech Lille"**

Formasup Nord Pas de Calais
7 bis, rue de la créativité 59650 Villeneuve d'Ascq

*(Ecole Polytechnique Universitaire de Lille)